



## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 16 mai 2022, a adopté le règlement suivant :**

**22-026 Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 16 juin 2022. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 29 juin 2022

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat